

Dispositif « chantiers insertion/rénovation » Appel à proposition du réseau CHANTIER école

Contexte :

En 2009, l'Acisé et l'ANRU ont initié le programme « insertion rénovation », visant à favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi résidant en ZUS, à travers un accueil et un accompagnement spécifique dans le cadre de chantiers d'insertion.

Ce dispositif faisait suite au constat que les mesures volontaristes de mise en place de la clause d'insertion dans les marchés de la rénovation urbaine, ne bénéficiaient qu'à la marge aux personnes issues de ces quartiers.

Les chantiers d'insertion se présentent comme une solution appropriée pour disposer de plates formes de mobilisation et de préformation professionnelle, nécessaires aux suites de parcours, au sein d'entreprises soumises à l'obligation de la clause d'insertion dans l'exécution des marchés publics.

Nous ne sommes pas aux termes de la crise économique qui affecte particulièrement les quartiers de la politique de la Ville, avec en première ligne les jeunes peu ou pas qualifiés.

A cet égard, l'Acisé et l'ANRU ont souhaité poursuivre l'ambition de développer et dans la mesure du possible, de créer des chantiers d'insertion/rénovation.

Présentation du dispositif :

Pour rappel, l'Acisé cible son intervention de la manière suivante :

- Renouvellement de sa convention avec le réseau national CHANTIER école visant à accompagner les acteurs locaux au montage des actions sur les exigences de qualité suivantes :
 - o production réelle basée sur des marchés passés dans le cadre de l'article 30 avec bailleurs sociaux et collectivités locales (dans ou hors programme de rénovation urbaine), de façon à assurer le financement de ce support ;
 - o adaptation des supports de production à la progression des personnes ;
 - o construction d'un programme de formation associée à la production, en partenariat avec les centres de formation locaux et pouvant déboucher sur la certification des acquis et des parcours d'insertion en alternance ;
 - o accompagnement social et professionnel renforcé et étendu au suivi post chantier sur trois à six mois (y compris dans l'entreprise),

pour mieux accompagner les parcours d'insertion vers l'entreprise à travers l'application de la clause sociale des marchés.

- Aide au financement, des actions accueillant de nouveaux salariés polyvalents issus des quartiers classés ZUS, dans le cadre des lignes dédiées à la politique de la Ville. Ce financement intervient afin d'une part, de conforter la qualité du projet de formation et d'autre part, de financer l'accompagnement post étape du parcours.

L'engagement de CHANTIER école :

Afin de déployer un accompagnement le plus proche possible des sites se portant volontaires, le réseau propose à 5 de ses associations régionales de se positionner chacune sur l'accompagnement de 2 projets qui entrent dans ce cadre (ce nombre de projets pourra être revu, en fonction du nombre d'associations régionales qui se seront positionnées).

Le réseau national assurera la coordination des interventions en région :

- transfert d'information sur les expériences existantes
- appui au lancement sur chaque site
- suivi et capitalisation des données

Les contacts préalablement établis avec un certain nombre de partenaires permettront de favoriser l'identification et l'émergence d'acteurs, partenaires et territoires volontaires.

Il convient de rappeler également que dans le cadre de ce dispositif ouvert, il s'agit de privilégier les acteurs existant sur le territoire et non pas d'intervenir en concurrence, particulièrement en ce qui concerne les régies de quartier, si elles existent dans les quartiers volontaires et si elles possèdent ou sont prêtes à développer les compétences nécessaires à l'animation/l'encadrement de ces chantiers pré qualifiants.

Cadre de l'accompagnement :

Objectifs :

- présenter aux acteurs et partenaires institutionnels des sites retenus la dynamique du projet de chantier insertion/rénovation ;
- accompagner le porteur du projet dans l'organisation de l'action (y compris en mettant à disposition les outils développés par le réseau national) ;
- favoriser la recherche de l'équilibre financier de l'action en partenariat avec la Direccte référente (tour de table des financeurs, recherche de financements issus de fondations, lien avec les OPCA, ...)

- accompagner le (les) bailleur(s) d'ouvrage sur la mise en place du marché négocié dans le cadre de l'article 30 en s'appuyant, si nécessaire, sur l'expertise du juriste mandaté par l'ANRU;
- favoriser les liens entre porteur du projet d'insertion/ bailleurs d'ouvrage /organisme de formation.

Durée et nombre de jours

L'accompagnement est considéré comme accompli au démarrage de l'action de chantier.

Le nombre de journées nécessaires est de maximum huit journées réparties entre réunions des partenaires, préparation et suivi à distance, accompagnement technique et pédagogique de la structure porteuse du chantier.

Ces actions doivent avoir lieu durant l'année 2013.

Prise en charge des coûts de l'intervenant :

- coût salarial journalier (comprenant salaire brut journalier, charges patronales et provisions de congés payés) et frais directs (déplacements, hébergements) plafonnés à 250€/jour ;
- frais indirects (frais de siège et de gestion administrative) proratisés selon une clef de répartition et plafonnés à 20% du coût journalier.

Nota : les frais de déplacement et hébergement générés par l'organisation d'éventuelles réunions nationales sont pris en charge directement et/ou par remboursement par l'association nationale.

CONTENU REQUIS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Mémoire explicatif : Projets potentiels à accompagner et éléments de contexte d'acteurs concernés, potentiel d'activité selon les échéances des travaux et aménagements prévus.
- CV de l'intervenant
- Coût prévisionnel

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

- Nature et types de propositions
- Potentiel d'actions à accompagner
- Compétences de l'intervenant
- Diversité et pertinence géographique de l'ensemble des propositions

Merci de faire parvenir votre proposition avant le 8 avril 2013, à l'attention du délégué national, à l'adresse suivante :

CHANTIER école
61, rue de la Chapelle
Boîte 6- Halle 4- Entrée A

Par mail : delegue.national@chantierecole.org

Par fax : 01.48.07.52.11

Le bureau national arrêtera sa décision en date du 11 avril 2013.